

Le Bulletin de liaison

BELGIQUE - BELGIË
PP-PB
1099 BRUXELLES X
BC 10114



F.C.J.M.P.
ASBL

de la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

Sommaire

Dossier: «Mission Impossible II: La Repésentation»	2 >9
Echos des Centres: MJ «Plomcot 2000»	10
Echos des Centres: CEC «Les Ateliers Populaires»	11
Echos des Centres: MJ «Sémaphore»	12
Fiche technique	13>14
Coordination des MJ bruxelloises	15
Epinglé pour vous en politique	16>17
Brèves du secteur	18
Formations	19

136

La représentation
**MISSION:
IMPOSSIBLE?**

Edito

L'homme parla... Et l'information monta...

Il existe actuellement beaucoup de sources d'information descendantes vers le secteur socioculturel. Mais les canaux spécifiques permettant de faire (re)monter les informations issues des institutions locales vers nos pouvoirs publics, politiques ou subsidiants sont souvent méconnus.

Et pourtant, le volume de travail, souvent réalisé dans l'ombre par les fédérations et les représentants des commissions, joue un rôle extrêmement important pour l'avenir d'un secteur. En effet, nous avons la chance que la représentation de la société civile soit prévue au niveau de nos institutions publiques et que l'organisation pratique prenne en compte des moments de rencontres réguliers et officiels.

A ce titre, la commission la plus importante pour le secteur CJ est la Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes et ses sous-commissions. Cette interface permet d'échanger des informations, de construire la défense des intérêts des associations locales à travers des avis et des négociations, parfois longues et complexes.

La représentation est le fait de personnes physiques mandatées par nos structures et nommées par nos gouvernements. Elle ne se fait pas exclusivement au sein du secteur de la jeunesse mais par d'autres structures associatives non-marchandes de manières transversales : Aide à la jeunesse, écoles de devoirs, éducation aux médias, enseignement, emploi, politiques culturelles, finances au niveau fédéral, etc.

Mais ce travail ne peut se faire sans votre concours, sans mise en lumière de vos difficultés comme de vos réussites, sans communication claire et structurée, collective comme individuelle. N'oubliez pas que vos fédérations sont les réceptacles de vos réalités quotidiennes et qu'elles synthétisent, reformulent, vulgarisent, structurent vos attentes auprès des instances officielles.

La parole est à vous...

**Mission Impossible II:
La représentation**



La F.C.J.M.P., c'est :

- Le soutien actif de l'action des Maisons de Jeunes en Milieu Populaire
- La réalisation de partenariats locaux
- Le développement de l'Égalité des Chances en Milieu Populaire.

Mais la fédération, c'est aussi et surtout des individualités et des personnalités qui bougent ensemble.

L' équipe communautaire de la fédération :

- Emilie Bastin
- Mokhtar Chellaoui
- Rares Craiut
- Sabine Croquet
- Célia Deshayes
- Pierre Evrard
- Gaëlle Frères
- François-David Freschi
- Virginie Henrotte
- Georgios Tzoumaccas
- Bart Van de Ven

L'équipe régionale et locale de la fédération :

- Yassin Arbaoui
- Virginie Bodelet
- Isabelle Borsus
- Pierre Boulangé
- Tarik Bouzerda
- Gaëlle Brasseur
- Romina Carota
- Emilie Charlet
- Nicolas Crisafi
- Olivier De Rouck
- Manon De Smet
- Cyrille Domtoto
- Yassin Elmcabenni
- Amélie Esgain
- Valentine Etienne
- Baptiste Farvacque
- Guillaume Gagneur
- Isabelle Gaudin
- Christophe Grout
- Stella Karangwa
- Martine Kerf
- Marc Korosmezey
- Alexis Maus
- Selvie Murat
- Linda Onana
- Ismael Ouriaghli
- Kevin Reaume
- Tommy Remiche
- Sabrina Salerno
- Lucile Stievenard
- Elodie Themelin
- Anne Van Daele
- Jessica Van Saene

Les membres du conseil d'administration et les conseillers de la fédération :

- Daniel Thérasse, Président
- Olivier Leblanc, Administrateur délégué
- Géraldine Fievez, Vice-Présidente
- Frédéric Admont, Vice-Président
- Robert Cornille, Trésorier
- Julien Anciaux
- Didier Beyers
- Jean-Philippe Calmant
- Aurélie de Barsy
- Freddy Hartog
- Bernard Herlin
- Xavier Hutsemekers
- Elise Laffineur
- Johanna Larcheron
- Sandra Marchal
- Allison Meerbergen
- Karema Menassar
- Frédéric Schmitz
- Joël Tanghe
- Selçuk Ural

Si votre centre souhaite aussi s'impliquer, la fédération est à votre disposition.



Représentation, consultation, concertation, négociation, ...

La représentation sectorielle constitue l'une des missions, et pas des moindres, d'une fédération de Centres de Jeunes! La FCJMP représente et défend les intérêts de ses affiliés dans différents lieux d'avis et de décisions. Parmi ceux-ci, il y a la Commission Consultative des Maisons et des Centres de Jeunes (CCMCJ). Une commission dont on entend souvent parler mais dont le rôle et les ramifications restent parfois complexes ...

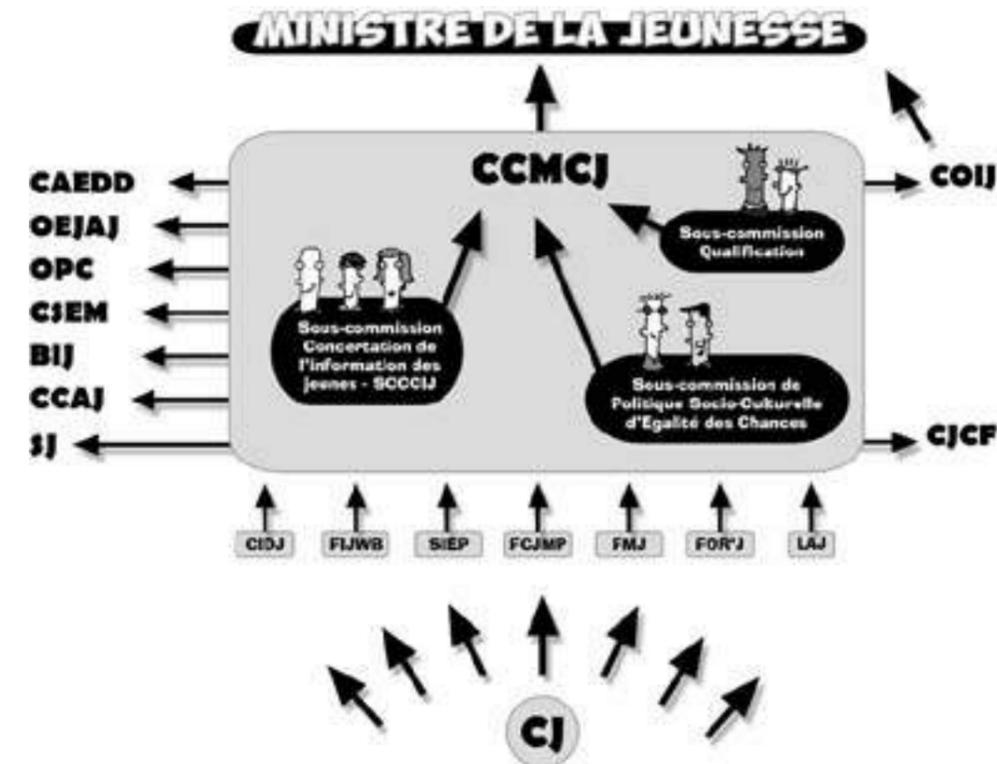
Dans le cadre de nos BDL sur les missions d'une fédération, nous avons choisi de présenter tout d'abord le rôle de la CCMCJ et de proposer un état des lieux de ses actions en faveur du secteur des Centres de Jeunes. Notre prochain numéro sera consacré au rôle de la Commission Consultative des Organisation de Jeunesse (CCOJ).

Non, s'impliquer dans la CCMCJ, ce n'est pas seulement participer à des réunions interminables avec des Ministres ! C'est aussi et surtout un travail de valorisation et de défense du secteur des CJ. Travaillant en collaboration étroite avec le cabinet de la Ministre de la Jeunesse, les membres de cette commission sont non seulement au fait des dernières avancées sectorielles mais surtout ils y participent activement, en tant qu'experts des enjeux du secteur, et en assurant une défense des intérêts de l'ensemble des CJ. Ils sont donc en première ligne que ce soit en termes d'emploi, d'initiatives ou sur des dossiers administratifs.

Concrètement, la CCMCJ est composée en majorité de représentants des sept fédérations de Centre de Jeunes reconnues. Mais également de représentants des provinces et de la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, d'Experts nommés par la Ministre, de la CCOJ et du CJEF, de représentants du Service de la Jeunesse et de L'inspection Générale de la Culture pour l'administration.

Ces représentants ont pour mission d'émettre des avis sur la reconnaissance des associations, l'agrément de leurs plans d'actions et des modifications d'agrément de ceux-ci. La CCMCJ a donc été créée pour répondre au souci d'une consultation directe des représentants de CJ. Et ceux-ci ne sont pas inaccessibles ! Ils sont aussi désignés pour être le relais de vos préoccupations vers les cabinets ministériels.

D'autre part, la CCMCJ mandate des acteurs du secteur socioculturel pour représenter les CJ au sein de différents conseils et Sous-commissions. Pour commencer ce tour d'horizon, on vous propose un organigramme, afin d'y voir clair !



Les représentants de CJ :

- **CIDJ** : Fédération de Centres d'Informations et de Documentation pour Jeunes
- **FIJWB** : Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles
- **SIEP** : Service d'Information sur les Etudes et Professions
- **FCJMP** : Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire
- **FMJ** : Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone
- **FOR'J** : Fédération de maison de jeunes Organisation de Jeunesse
- **LAJ** : Les Auberges de Jeunesse

La CCMCJ :

La CCMCJ se divise en 3 Sous-Commissions chargées de remettre des avis dans les domaines spécifiques qui les concernent :

- La **Sous-commission pour la politique socioculturelle d'égalité des chances** interroge le concept et débat des enjeux de l'EDC en MJ
- La **Sous-commission de concertation de l'information des jeunes** débat des enjeux des CIJ
- La **Sous-commission de qualification** décide de la qualification des animateurs coordonnateurs

Les mandats de la CCMCJ :

Les mandataires de la CCMCJ sont nommés comme membres suppléants, effectifs ou experts au sein de :

- **CAEDD** : Commission d'Avis des Ecoles de Devoirs
- **OEJAJ** : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
- **OPC** : Observatoire des Politiques Culturelles
- **CSEM** : Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias
- **BIJ** : Bureau International de la Jeunesse
- **SJ** : Service Jeunesse – Comité Soutiens aux Projets jeunes
- **CCAJ** : Commission Consultative de l'Aide à la Jeunesse
- **COIJ** : Comité d'Orientation de l'Information Jeunesse
- **CJCF** : Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française



Nouvelle législature, nouveaux enjeux ?

A chaque nouvelle législature, la CCMCJ redéfinit son travail en fonction des visions et perspectives énoncées dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) et en fonction des priorités des nouveaux représentants des Gouvernements.

Mais attention ça ne veut pas dire que tout est à recommencer à chaque changement de ministre ! Les enjeux de fond restent les mêmes mais les évolutions du secteur et de ses besoins couplées aux priorités politiques poussent les représentants de la CCMCJ à revoir régulièrement ses axes de travail.

CCMCJ : à quoi ça sert ?

Très concrètement, et à titre de rappel pour la plupart d'entre vous

- Elle rend des avis sur les demandes d'agrément, les demandes d'admission dans un dispositif particulier, les demandes de changement de niveau dans un dispositif principal, le profil de qualification des coordonnatrices(teurs) ... indépendamment de l'administration !

- Elle aide à organiser les recours des CJ dans le cadre de la procédure de suspension du droit à la subvention, de retrait d'agrément, de descente de niveau dans un dispositif principal, d'exclusion d'un dispositif particulier.

- Elle formule des avis, émet des circulaires, de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement qui la consulte ... Elle est un interlocuteur de premier ordre !

- Elle se prononce sur les avis et propositions émis par les Sous-commissions de la politique socioculturelle de

l'Égalité des Chances et de Concertation sur l'Information des Jeunes et en assure le suivi.

- Enfin, elle sollicite les CJ pour des consultations autour des grands enjeux sectoriels du moment afin de les associer étroitement aux changements à venir.

Quels grands chantiers pour 2014 – 2018 ?

Depuis la fin de l'année 2014, les représentants de la CCMCJ ont eu du pain sur la planche. Il leur a fallu faire connaissance avec notre nouvelle Ministre de la Jeunesse et de l'Égalité des Chances, Madame Isabelle Simonis, mais aussi planifier des rencontres avec les Ministres en charge de l'Emploi en Wallonie et Région bruxelloise, respectivement Madame Eliane Tillieux et Monsieur Didier Gosuin. Autant de rencontres qui ont permis de baliser la suite du travail de la Commission. Voici quelques pistes.

Evaluation du Décret

Si l'évaluation des décrets «Centres de Jeunes» et «Organisations de Jeunesse» s'annonce comme une possible priorité de la législature, la recherche d'un équilibre entre volonté d'évolution décrétable d'une part, et d'ambition sectorielle, d'autre part s'annonce indispensable et demandera au Gouvernement de traduire cette démarche dans une priorité politique et budgétaire indispensable pour l'évolution des politiques de jeunesse.

Ces décrets ont déjà fait l'objet de modifications en 2004 et 2008 mais nécessite, pour beaucoup, de plus amples aménagements. Loin d'être un simple travail de remise à niveau, l'évaluation

devrait permettre de repenser globalement le travail en Maison de Jeunes, de repenser la notion d'accueil libre et de renforcer les pratiques d'accompagnement des jeunes en termes de pédagogie mais aussi en fonction des ancrages territoriaux et des réalités de terrain vécues par les équipes d'animation. Il devra également permettre de soutenir le développement des pratiques d'actions en milieu populaire au travers notamment du dispositif d'égalité des chances.

Valorisation du secteur

Le Cabinet Jeunesse quant à lui, souhaite valoriser l'image des jeunes, du secteur Jeunesse et de ses acteurs de terrain. L'accès à des formations de qualité serait un premier pas dans la valorisation du secteur. Ensuite, c'est le regard porté sur la Jeunesse qu'il faut faire évoluer. En accompagnant des jeunes dans la réalisation de projets d'envergure, en amenant les jeunes à être des CRACS, chaque acteur du socioculturel contribue à revaloriser le secteur Centres de Jeunes. Ce qu'il faut à présent, c'est offrir à toutes nos actions de la visibilité par une meilleure communication et un renforcement des politiques d'emploi en collaboration avec les régions. Et veiller à ce que les jeunes soient mieux représentés dans nos médias d'informations, de manière quantitative et qualitative !

Professionnalisation du secteur

La valorisation du secteur passe par une professionnalisation de ses acteurs. La diversité de parcours des animateurs de CJ est une réalité et cette abondance de profils au sein des équipes d'animation est une richesse véritable pour l'accompagnement des jeunes. Cependant, il est indéniable que le secteur nécessite probablement un renforcement des politiques de formation professionnelle qui lui est propre.

Trop peu de formations sont actuellement disponibles et celles-ci sont rarement qualifiantes. C'est un problème récurrent que la CCMCJ évoque avec les cabinets, les acteurs de l'éducation non formelle et les partenaires réguliers (universités, centres de formations etc.).

Emploi

La DPC assure « au minimum le maintien du niveau de l'emploi actuel ». Il y a là de quoi rassurer le secteur qui peine déjà à assumer ses missions en l'état actuel des choses. La menace qui plane sur les emplois APE et ACS (maintien des postes ACS, diminution de la valeur des points APE) n'arrange rien, les barèmes sont bas et on sait que les travailleurs de la CP 329 ne sont pas les mieux lotis.

Or, les demandes des jeunes de CJ évoluent. La situation des jeunes de milieux défavorisés se dégrade et le chômage des jeunes est au plus haut. Le travail en CJ évolue de concert et de plus en plus de jeunes ont des demandes particulières à l'égard de CJ qui deviennent des interlocuteurs qui comptent pour les partenaires tels que les EDD, les écoles, les boîtes d'intérim ou les bureaux d'emploi.

Ces réalités de terrain montrent qu'un encadrement spécifique émanant de personnel qualifié et en suffisance est indispensable en CJ. Il est souhaitable de revoir le financement des CJ pour leur permettre de couvrir des frais de personnel par le biais d'accords durables et forts avec la région Wallonne et de Bruxelles-Capitale.

Emploi des Jeunes

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi est une priorité. La CCMCJ accorde une attention particulière aux projets qui se développent entre le travail des OISP, des écoles, des EDD et des MJ. Au travers de leurs missions, les CJ concourent à favoriser l'insertion des jeunes dans le monde professionnel.

Durant tout leur parcours associatif, les jeunes acquièrent des compétences et

aptitudes et de la confiance en eux. Les méthodes socioéducatives spécifiques aux OJ et CJ sont ciblées pour favoriser l'émancipation du jeune, culturellement et socialement, tout en aiguisant son approche critique de la société. Cet apport de l'associatif à la Jeunesse doit également être revalorisé.

Simplification administrative

Toujours en lien avec la DPC, la CCMCJ souhaite participer, avec l'administration, à la simplification des documents administratifs, qu'il s'agisse des rapports d'activités annuels, des appels à projet ou encore du Plan Quadriennal. Aux yeux de la commission, il s'agit de simplifier afin que l'accompagnement prime sur les sanctions administratives. Il s'agit de faire évoluer les CJ, de les remettre en question plutôt que de les sanctionner.

Voilà citées quelques grands axes de travail qui pourront permettre à la CCMCJ de mettre en perspective la politique de jeunesse portée par la CCMCJ dans les cadres de ses missions. Pour mettre en œuvre ces objectifs, il faudra des moyens ... et si on sait les perspectives financières actuelles plutôt déprimantes, la CCMCJ souligne que les moyens financiers sont stagnants malgré des reconnaissances de nouvelles structures, ce qui entraîne forcément des difficultés pour les centres de mener à bien leurs missions.

Les mandataires de la CCMCJ travaillent également à des volets précis en faveur du secteur Jeunesse, leurs rôles et missions seront explicités plus loin dans ce dossier.

Le décret CJ a été modifié en 2004 concernant les modalités de subventionnement et la procédure de reconnaissance et d'agrément. Une deuxième modification intervient en 2008.

Elle fait disparaître la notion de reconnaissance au profit du seul concept d'agrément et met ainsi un terme à l'absurdité de l'ancien système qui permettait qu'un CJ soit reconnu sans pour autant être subsidié par la Communauté française. Le délai pendant lequel le centre peut demander l'agrément de la qualification de son coordonnateur est allongé.

Les dispositifs particuliers ne sont alors plus qu'accessibles aux centres ayant été agréés pendant les 4 ans précédant la demande.

Sources :

www.federation-wallonie-bruxelles.be

www.gouvernement.cfwb.be





Pleins feux sur l'Égalité des Chances!

Frédéric Admont est président de la Sous-commission de la Politique Socio-culturelle d'Égalité des Chances de la CCMCJ. Mais il est avant tout un homme de terrain puisque coordonnateur de la MJ « La Frégate » à Mouscron depuis plus de quinze ans. Accessoirement, il est également vice-président de la FCJMP ... Focus sur cet homme aux multiples casquettes !

BDL: Fred, quel est ton rôle en tant que président de la Sous-Commission EDC ?

Frédéric Admont: Tout d'abord, être à l'écoute, être disponible et ouvert aux interpellations du secteur. Je connais les réalités de terrain par le biais de ma propre expérience et celles de mon réseau proche en Wallonie Picarde. Avec ce poste de président, je m'ouvre aux réalités des autres Centres, à leur questionnement quotidien au sujet de l'Égalité des Chances en CJ. Ensuite, j'établis des contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Cabinet de la Ministre Simonis. Et je rends des comptes à la CCMCJ. Je fais donc un relais d'infos à deux niveaux : entre les acteurs de terrain et la CCMCJ, et entre les institutions et la CCMCJ. D'autre part, je gère les débats au sein de la Sous-Commission, en toute neutralité.

BDL: Quelle est ta vision de l'EDC ?

Frédéric Admont: C'est une notion que l'on sait évolutive, que l'on a du mal à définir car elle est sujette à interprétation. Cependant, chacun en comprend l'essence et nul ne doute qu'elle doit être un précepte en Centres de Jeunes. Ce qui n'est pas toujours le cas. L'EDC ne coule pas de source en MJ, les équipes d'animation ne la placent pas forcément au cœur de leurs méthodes, ce qui devrait pourtant être le cas, par défaut !

Mais ce n'est pas parce qu'un centre est implanté en milieu populaire qu'il touche un public défavorisé. Ce n'est pas non plus parce que l'on travaille pour le secteur socioculturel que l'on travaille forcément à l'aplanissement des inégalités. Et même si l'on travaille à l'EDC tous les jours, il faut continuer à s'interroger, à faire évoluer les pratiques. Ne pas en parler ne peut faire

que déformer le concept. Et c'est là tout l'enjeu de la Sous-Commission : renforcer l'attention du secteur et des politiques sur la notion primordiale d'Égalité des Chances.

BDL: Concrètement vous travaillez sur quoi en ce moment ?

Frédéric Admont: Nous venons d'aboutir un projet de vulgarisation de l'introduction de la demande de dispositif particulier EDC. Une note pédagogique a été réalisée conjointement avec le Cabinet Simonis, l'inspection et la FWB. Celle-ci a été présentée en février, devant une centaine d'acteurs du secteur CJ. Amener un public aussi nombreux à se réunir autour d'une note sur l'EDC constitue pour nous une véritable réussite : nous avons prouvé l'intérêt du secteur pour l'EDC.

Nous travaillons maintenant à la mise sur pied d'un colloque d'envergure, qui réunira probablement un public plus nombreux. Nous repartirons des constats établis lors de la journée de présentation de la note et tenterons d'établir des pistes de méthodes spécifiques à la favorisation de l'Égalité des Chances en Maisons de Jeunes. Nous espérons bien sûr atteindre un large public afin de réunir un maximum de pistes pratiques.

BDL: Du point de vue de « La Frégate », quel est le facteur principal qui favorise l'EDC ?

Frédéric Admont: Il y en a plusieurs évidemment. Je citerai la mixité sociale comme critère prédominant. Notre objectif est de décloisonner les publics, notre méthode est d'aller chercher toujours plus de jeunes, d'amener des jeunes de milieux plus favorisés que ceux du quartier d'implantation de la MJ. Le brassage social est le meilleur facteur d'augmentation de l'Égalité des Chances.



CCMCJ, un abri pour l'emploi

Xavier Hutsemékers est l'un des membres suppléants à la CCMCJ, où il représente la FCJMP, dont il est administrateur. Il travaille pour la «La Baraka» depuis 2002 et en est le coordonnateur depuis 2008. Il nous parle de sa position au sein de la CCMCJ.

BDL: Xavier, qu'est ce qui t'a motivé à monter à la CCMCJ ?

Xavier Hutsemékers: C'est par le biais de cette instance consultative que le secteur des Centres de Jeunes se représente auprès des politiques, par l'intermédiaire de la trentaine de membres qui la compose et dont une majorité sont des travailleurs de terrain. La présence de coordonnateurs au sein de la CCMCJ donne à celle-ci une pertinence supplémentaire. Et mettre mon expérience au service du secteur était une opportunité à ne pas manquer !

BDL: Selon toi, quels sont les enjeux majeurs de la CCMCJ en ce moment ?

Xavier Hutsemékers: Nous traitons de toutes les infos sectorielles au sens large, mais certaines attirent l'attention plus que d'autres et en ce moment c'est l'emploi qui nous préoccupe. Il y a une réelle menace concernant le maintien des postes pour la Commission Paritaire du secteur socio-culturel. Nous travaillons en étroite collaboration avec les cabinets concernés et tentons d'y défendre les intérêts du secteur. Nous travaillons activement à l'évaluation du Décret CJ, nous sommes en première ligne en ce qui concerne les consultations à ce sujet.

BDL: Quelles sont vos attentes précises en matière d'emploi ?

Xavier Hutsemékers: Toutes les fédérations présentes en CCMCJ s'accordent à penser que les centres devraient obtenir deux ETP avec leur agrément. Nous connaissons les restrictions imposées en matière de

budget, bien sûr, mais la demande ne nous semble pas si utopique. Des moyens existent et notre secteur est sous-financé, peut-être parce qu'il s'agit d'un secteur peu «m'as-tu-vu», trop peu reconnu. Des aides à l'emploi nous sont proposées, en Région Wallonne par exemple les CJ obtiennent des renforts, il s'agit d'animateurs sous condition APE, mais sous contrats à durée déterminée. C'est difficile de construire des projets lorsque les équipes sont instables. Les animateurs devraient rester en place au moins le temps d'un Plan Quadriennal afin de pouvoir aboutir des projets sur du long terme. Nous souhaitons aussi qu'une politique efficace de revalorisation du secteur soit une priorité, grâce à des formations qualifiantes.

BDL: Quel est votre apport direct auprès des CJ ?

Xavier Hutsemékers: La CCMCJ est le relais des préoccupations des membres, le trait d'union entre le terrain et les cabinets ministériels. Ces dernières années nous sommes montés au créneau concernant la SABAM, la TVA, l'Afscsa ... Nous travaillons à ce que l'objet des négociations politiques soit toujours en lien direct avec les demandes de terrain sans être imposées par ailleurs. Nous sommes au fait des exigences de l'administration et de l'inspection et sommes donc des interlocuteurs privilégiés pour les structures en demande d'agrément ou de reconnaissance dans un dispositif particulier. En bref, la CCMCJ est le reflet des revendications de terrain et chaque CJ peut y jouer un rôle en contactant sa fédération pour faire part de ses difficultés, de ses revendications.





Coordonnateur, un métier, une qualification

Pierre Evrard est actuellement Président de la Sous-commission de Qualification de la CCMCJ. Actif au sein de cette commission d'avis depuis 1998, il a participé à l'évolution – voire révolution, de la reconnaissance du métier de l'animateur coordonnateur. L'histoire nous est contée...

BDL : Quelles sont les missions principales ?

Pierre Evrard : C'est avant tout de reconnaître la qualification des candidats à la fonction d'animateur coordonnateur qualifié, mais aussi d'émettre d'initiative ou à la demande du Gouvernement des avis concernant les profils de compétences déterminant la qualification de l'animateur coordonnateur qualifié et des avis sur des formations susceptibles de donner droit à une reconnaissance de qualification.

BDL : Peux-tu nous retracer l'histoire de cette reconnaissance du métier de l'animateur coordonnateur en Centres de Jeunes ?

Pierre Evrard : A mon arrivée dans le secteur en 1998, les institutions devaient obtenir l'agrément de l'animateur coordonnateur afin de maintenir la reconnaissance du CJ. Comme actuellement, le coordo devait introduire un dossier qui permettait de démontrer ses capacités pour ce titre. Soit le coordonnateur était qualifié tout secteur CJ, soit qualifié uniquement pour son institution en fonction de son degré de compétences.

En 2000, le nouveau Décret change la donne avec deux changements majeurs: ce n'était plus l'institution qui recevait l'agrément mais le travailleur qui recevait sa qualification devenue nominative. L'autre changement majeur, le centre n'avait plus l'obligation de consacrer la subvention afférente au salaire du coordo mais bien de la considérer comme un forfait.

En 2003, l'élaboration d'un nouveau profil de compétences de l'animateur coordonnateur et d'une nouvelle procédure



de traitement des demandes d'agrément (le profil de compétences datait de 1985) est devenu le nouveau référentiel de la FWB.

En 2010 et 2011, La SCQ a travaillé sur la grille de cotation en vue d'y apporter des nuances en lien avec la spécificité des métiers de coordonnateur en CRH et CIJ.

Pour 2014, la commission, avec les nouveaux membres, a décidé de travailler collectivement sur la compréhension et l'interprétation de la grille et ceci, afin de veiller à l'équité docimologique pour tendre vers une objectivité maximale.

BDL : La procédure n'a donc pas changé ?

Pierre Evrard : Non, elle est toujours la même, à peu de choses près. Le candidat a 18 mois depuis son entrée en fonction pour introduire sa demande complète auprès du Service de la Jeunesse. Ensuite, l'inspection rencontre le coordonnateur pour une évaluation sur terrain. La Commission se réunit ensuite et selon une grille définie, une analyse est faite par les membres et en fonction des résultats atteints le candidat

est qualifié de type T1, T2 ou non qualifié. Il est important à noter que notre sous-commission est décisionnelle et que l'octroi des subventions est lié directement à notre décision. Si le candidat n'est pas d'accord avec la décision, il peut toujours introduire un recours.

BDL : Le secteur des CJ est le seul où l'on doit être qualifié, pourquoi ?

Pierre Evrard : Il est vrai que je ne connais pas d'autres secteurs de la FWB où une telle obligation existe. Certes la qualification est contraignante pour les coordonnateurs mais c'était le seul moyen existant de garantir la qualité des directions des institutions car notre secteur n'a pas d'exigence de diplôme. De plus, lors du décret de 2000, les subventions pour le poste de coordo étaient enfin données à 100 % (de 75 à 78% avant 2000). Plutôt que de perdre ces moyens financiers qui n'étaient plus nécessaires pour combler le manque de financement structurel de l'emploi, cette qualification est restée avec des changements d'affections du titre et des moyens.

L'équipe de la Fédération vous soutient



Celia

Celia est votre dévouée « Chargée de suivi de Centres » à la FCJMP. C'est à elle que vous pouvez confier tous vos soucis ... et c'est notre spécialiste en appels à projets ! Elle défend vos dossiers dans deux instances:

Les politiques programmatiques du Service de la Jeunesse : Circulaire Soutiens aux projets jeunes (SPJ)

Deux comités de sélection, composés de représentants de la CCMCJ, de la CCOJ, d'experts et de l'administration ont été créés afin de rendre des avis à la Ministre de la Jeunesse sur les demandes de subventions dans le cadre des SPJ. En tant que membre de la CCMCJ, la FCJMP a été mandatée pour siéger dans les deux comités de sélections.

Les projets sont soumis à la commission compétente. Celle-ci examine, lors de chaque train, les projets pris en considération par le Service de la Jeunesse chargé du secrétariat et formule des avis. Les projets reçus sont alors soumis à l'approbation ministérielle. En cas de mauvaises nouvelles, sachez que le non-respect des critères de la circulaire ou l'absence de crédits disponibles constituent des motifs de refus et que Celia n'en est absolument pas responsable ! ;-)

Bureau International de la Jeunesse / Programmes Erasmus +

Célia siège également au comité d'avis du BIJ. Les projets sont soumis à un comité de sélection qui évalue les dossiers sur base de critères formels et qualitatifs. Ce comité est composé de représentants du BIJ, d'experts externes, de représentants de l'administration ainsi que du secteur associatif, dont la FCJMP via la CCMCJ.



Gaëlle

Elle visite parfois vos locaux avec un appareil photo pour illustrer le Bulletin de Liaison ... elle vous envoie une newsletter régulièrement ... Gaëlle est chargée de la com' à la FCJMP.

Elle est membre du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM), au sein duquel elle essaye de donner aux CJ la place qu'ils méritent.

« Je sais le terrain demandeur d'interventions extérieures en éducation aux médias et le contexte actuel me paraît plus que jamais propice au renforcement des initiatives en la matière dans le réseau associatif jeunesse.

Il me semble qu'il faut accorder une importance toute particulière au développement de la faculté d'analyse et de l'esprit critique des jeunes face à des médias dans lesquels ils sont trop peu représentés. C'est en formant les jeunes et les travailleurs de jeunesse à cette question que nous redonnerons à la jeunesse une confiance envers les médias et l'envie de se les approprier.

Le développement de l'esprit critique des jeunes face aux médias s'inscrit parfaitement dans les missions des associations de jeunesse, qu'elles soient OJ ou CJ et les récents évènements d'actualité, la montée du radicalisme, le nombre exponentiel de sources d'informations placent les travailleurs du secteur Jeunesse face à des questionnements toujours plus poussés quant à leur accompagnement des jeunes vers une approche critique des médias d'information et des réseaux sociaux.

C'est pourquoi je souhaite favoriser les interactions entre les professionnels et experts des médias et les travailleurs de CJ !»



François-David

Défenseur des pédagogies actives, François-David partage avec vous ses secrets d'éducation permanente ... il organise les formations hors terrain ... il est notre responsable pédagogique à la FCJMP.

En tant que représentant de la CCMCJ, il siège à la Commission d'avis des écoles de devoirs - CAEDD.

Cette Commission a pour mission générale de conseiller le Gouvernement et l'O.N.E. sur la politique de soutien aux écoles de devoirs, de veiller à l'articulation et à la concertation entre les différents partenaires chargés de l'application et de l'accompagnement ainsi que prévu dans le décret.

Elle peut être saisie, par le Ministre de l'Enfance, par le Ministre de la Jeunesse ou par l'O.N.E., de toute question relative aux écoles de devoirs. La Commission peut également se saisir d'initiative de toute question relative aux écoles de devoirs et donner son avis sur celle-ci.

Elle est notamment appelée à formuler, à l'intention du Ministre de l'Enfance, du Ministre de la Jeunesse et de l'O.N.E., conformément au décret et à ses arrêtés d'application, tout avis dans le cas des recours ou des exceptions mais également sur tout projet de modification du décret ou de ses arrêtés.

Elle est composée de représentants des EDD affiliés et non-affiliés, des organisations de jeunesse, des centres de jeunes, des organisations d'éducation permanente. Mais aussi de représentants du délégué du Ministre de l'Enfance, du Ministre de la Jeunesse, de l'O.N.E., du Service de la Jeunesse, de l'Inspection, du délégué des coordinateurs des milieux d'accueil de l'O.N.E. et du délégué de l'Observatoire.



Attention! Repaire d'Arsouilles!

Souvent comparé aux Marolles de Bruxelles, le quartier historique des Arsouilles à Namur évolue au gré de sa population métissée et grâce à l'enthousiasme des nombreuses associations qui l'animent. Et voilà « Le repaire des Arsouyes » qui rentre de plein pied dans la dynamique !

A la fin des années soixante, en plein mouvement Flower Power, la Ville de Namur inaugurerait une MJ au cœur du quartier populaire des Arsouilles. Celle-ci fut rapidement envahie par de jeunes hippies aux tuniques colorées se déhanchant (peut-être) au son d'Aphrodite's Child et dont les émanations de fumée menèrent à la fermeture des lieux... Voilà pour la petite histoire. Il fallut près d'un demi-siècle pour qu'une nouvelle Maison de Jeunes voie enfin le jour aux Arsouilles.



Charles Hutlet, Brigitte Lambot, Celia Deshayes, Pierre Evrard



Stéphanie Scailquin,

échevine de l'Egalité des Chances de la Ville de Namur

Afin d'assumer leur culture tout en s'affirmant, les jeunes ont tenu à récupérer l'appellation du quartier mais en l'orthographiant à leur façon. Ce mercredi 25 février, ces nouveaux Arsouyes ont accueilli fièrement Madame Stéphanie Scailquin, échevine de l'Egalité des Chances de la Ville de Namur, venue inaugurer le nouveau local sis rue St Nicolas, 71.

Brigitte Lambot, la coordonnatrice, est déjà à la tête de la MJ «Plomcot 2000», située au sein du quartier du même nom, sur la rive gauche de Namur. Bénéficiant désormais du DP décentralisation, la voilà à la tête d'un second lieu de vie pour les

jeunes namurois. Les activités socioculturelles seront dorénavant proposées aux publics des deux quartiers, permettant de nouvelles rencontres et une ouverture nécessaire aux jeunes du quartier très isolé de Plomcot.



**«Le Repaire des Arsouyes»
MJ «Plomcot 2000»**
Brigitte Lambot
Rue Saint Nicolas, 71
5000 Namur

Réinventons notre quartier!



Patrice Masy, Michel Delvaux, Xavier Hoge, Fabien Nikayenzi, Lorie Biondo, Harouna Diallo Samba, Mouna Tekal, Mohamed Khaddam Allah

Nous ne parlons que trop peu des « Ateliers Populaires », ce Centre d'Expression et de Créativité (CEC) situé rue Haute, à un jet de pierre de la fédération.

Nous les croisons pourtant souvent, car ils sont à l'origine ou impliqués dans bien des initiatives au cœur des Marolles, quartier qu'ils connaissent comme leur poche. Actif à la Coordination des Lieux d'Animation pour les Jeunes, actif à la Coordination Sociale des Marolles, le CEC ne cesse de se démener pour un public essentiellement marollien, de 6 à 166 ans.

Ce 12 février, les Ateliers Populaires invitaient à un drink, à l'occasion de la sortie de leur ouvrage « Mon quartier

ré-inventé ». L'ouvrage est présenté comme les « Traces d'un atelier de sensibilisation citoyenne aux enjeux urbanistiques ».

Pendant six mois, les participants furent invités à réinventer leur quartier en posant sur lui leur regard particulier, leur regard unique. Au travers de textes et de photographies réunis dans le livre, Fabien, Giulio, Patrice, Diallo, Souhil et Xavier nous proposent de redécouvrir le quartier des Marolles sous un angle nouveau et original. Leurs témoignages nous en dit long sur l'importance de la cohésion sociale pour l'intégration.

En effet, quatre d'entre eux ne sont pas originaires de Bruxelles et profitent de cet ouvrage pour nous livrer leur premier

souvenir d'une ville qui leur apparut grise et froide de prime abord mais au sein de laquelle ils ont choisi de rester. Leurs récits, tantôt touchants, tantôt amusants, nous racontent comment leurs rencontres avec des « couchsurfeurs », des animateurs ou des patrons de café, leur ont permis de se sentir bien parmi nous.

Laurie Biondo, animatrice responsable du projet, nous a expliqué que l'idée et la méthodologie de cet atelier créatif est parti de sa lecture « Les Notes de chevet » de Sei Shonagon, une oeuvre majeure de la littérature japonaise qui se compose de nombreuses notes et impressions de l'auteur au sujet de son environnement, qui était alors la Cour impériale japonaise.

Comme pour « Mon quartier ré-inventé » ce sont l'écriture et la vision poétique que l'auteur porte sur son environnement qui en font une oeuvre, un témoignage d'un lieu choisi à un moment donné. Une belle référence à découvrir en parallèle du projet de Laurie !



CEC «Les Ateliers Populaires»
Michel Delvaux
Rue Haute, 88
1000 Bruxelles
Tél: 02/512 57 72



La péniche est au quai pour de nouvelles vocations !



Neuf mois auront été nécessaires à la remise à flots de la péniche Jean Bart, lieu d'accueil de la MJ « Sémaphore ». La voilà de retour au Quai de Biestebroek, fraîchement retapée, à la joie de l'équipe d'animation qui va pouvoir concrétiser de nombreux projets en lien avec le canal.

Une vingtaine de jeunes étaient présents ce jeudi 09 avril pour le premier grand événement à se tenir sur la péniche. Ces derniers mois, l'équipe d'animation et les jeunes étaient accueillis par la Maison de Quartier Scheut, qui a contribué à l'organisation de cet événement : une journée d'initiation aux métiers de la construction.

C'est à la demande des jeunes que Céline, la coordonnatrice, et son équipe, ont décidé de proposer cette journée un peu spéciale qui pourrait éveiller des vocations.

Outre la Maison de Quartier, de nombreux partenaires se sont joints à l'équipe : Actiris, CDR construction, la Fédération des entrepreneurs généraux de la construction, l'AMO TCC Accueil et le Service prévention de la commune d'Anderlecht. Ensemble, ils ont proposé aux jeunes de se familiariser avec l'électricité, la sculpture et la plomberie au travers de différents ateliers, suivis d'une projection et d'un jeu participatif de sensibilisation aux métiers manuels.

L'emplacement peu banal de « Sémaphore » et l'intérêt de Céline pour l'avenir des jeunes de son quartier l'ont poussée à répondre à un appel à projet dans le cadre du Contrat de Quartier Biestebroek. L'ambition est de développer un pôle ISP à la MJ sous forme d'un accueil spécialement dédié à l'initiation aux métiers en lien avec les voies d'eau. Il s'agit d'un secteur porteur, la Ville de Bruxelles projetant de revaloriser le canal par la construction d'une marina

et un réaménagement des voies fluviales afin de favoriser le transport par voie d'eau.

Ces projets devraient créer un nombre important d'emploi à prendre d'ici à 2020 et il est à espérer que les habitants des quartiers des quais soient les premiers à en bénéficier. La MJ souhaite donc créer un lieu d'information et d'initiation aux métiers peu connus de soudeur sous-marin, batelier ou de gestionnaire de l'environnement fluvial.

D'ores et déjà, l'équipe va profiter des beaux jours et du retour de la péniche pour proposer des stages de batellerie, responsabiliser les jeunes en les impliquant dans l'entretien et la rénovation du bateau, attraction du quartier qui attire aussi bien les jeunes que leurs parents, en un véritable outil de cohésion sociale.

Céline envisage de passer son « permis péniche », plus original que le permis auto et qui lui permettra de naviguer en toute liberté ... En attendant, c'est un batelier professionnel qui permettra à «Sémaphore» de naviguer cet été et d'escorter les jeunes dans un séjour sportif à vélo le long des canaux.

MJ «Sémaphore»

Céline Depont
Quai de Biestebroek, 90/b
1070 Bruxelles
Tél: 02/521 93 51
info@asbl-semaphore.org

Céline Depont et Medhi Merbarki



La Méthode « ABCDEFG »

L'ABC du métier!

Cette semaine, penchons-nous sur du solide, du basique toujours utile. ABCDEFG est une méthode de déroulement d'activités qui peut vous aider à structurer votre préparation. Pour mieux comprendre, suivons Nico, Nora et Mario.

Nico va animer un jeu d'extérieur avec un petit groupe d'enfants de 8 à 12 ans ; Nora organise un atelier créatif arts plastiques et danse autour du thème « ma MJ idéale » pour des jeunes de 16 à 20 ans et Mario, Président de la MJ « Les Yoshi », s'apprête à conduire une réunion de CA. Notez que tous les éléments donnés pour chacun d'eux sont des exemples : on pourrait en trouver beaucoup d'autres.

A = Arrangement

Pour qu'une activité se déroule bien, tout doit être en place, prévu, arrangé. Aussi ce premier point se déroule-t-il avant l'activité proprement dite.

Nico marque les limites du terrain pour son jeu avec de la craie ou des cônes, il prévoit comment les enfants seront disposés pendant les explications et où il va placer le matériel pour que personne ne s'en empare avant qu'il ne le souhaite.

Nora place le matériel pour les arts plastiques. Elle répartit aussi les tables et prévoit comment les jeunes s'assièront autour. Elle planifie un accès aisé au point d'eau si nécessaire ou, si c'est impossible, comment l'eau est amenée. Elle veille à ce que l'espace pour la danse soit dégagé et ne présente aucun danger. Elle identifie l'emplacement de la prise pour le lecteur de musique et teste le matériel.

Mario s'assure que le local est prêt et en ordre et qu'il sera ouvert si lui-même n'a pas la clef. Si nécessaire, il dispose tables et chaises, avec quelques rafraîchissements, pour que chacun se sente accueilli dès qu'il arrive. Il prévoit, installe et teste le matériel éventuellement nécessaire.

C = Conditions

Vous répondez maintenant à la question : « comment arrive-t-on au but donné ? ». Pour ce faire, allez toujours du plus simple au plus compliqué. La petite règle particulière du jeu arrivera plutôt à la fin de l'explication.

Nico explique notamment comment les chevaliers peuvent s'acquitter de leur mission en récupérant les morceaux de château et les rassemblant, mais il annonce ensuite que le héraut du seigneur voisin cherchera à les arrêter et détaille comment il va s'y prendre et ce qui se produira s'il y parvient. Nora, de son côté, veille à expliquer quelles sont les différentes ressources à disposition et la manière de les utiliser, sans trop orienter les jeunes pour ne pas inutilement brider leur créativité. Enfin, Mario explique au début de chaque point comment il propose de s'y prendre méthodologiquement pour alimenter la réflexion ou atteindre une décision.

B = But

Vous voulez garder l'attention de vos auditeurs ? Vous voulez qu'ils suivent vos explications sans se perdre ? Commencez toujours par annoncer le but ou l'objet de l'activité. Ceci doit se faire sous une forme très simple, telle que « Sujet + Verbe + Complément », rien de plus. Les explications viendront ensuite.

Nico annonce que : « Les chevaliers doivent construire le château. ». Nora que : « Chacun va dessiner (ou exprimer par la danse) sa MJ idéale. ». Mario, quant à lui, présente rapidement chaque point à l'ordre du jour de cette manière : « Nous devons trouver une solution pour tel problème ; nous devons prendre une décision sur ceci ; nous devons préparer cela. ».

D = Démonstration et Demande d'explications

La démonstration permet de montrer quelque chose, ce qui est souvent plus parlant que de l'expliquer. La demande d'explications permet à chaque participant de poser des questions.

Quand le héraut touche un chevalier dans le jeu de Nico, il s'ensuit une « joute » particulière entre les deux. Plutôt que de l'expliquer en long et en large, Nico montre comment procéder avec l'aide d'un autre animateur ou d'un enfant. Il s'assure ensuite que tous les chevaliers ont compris leur mission, cruciale pour la survie du royaume.

Nora peut montrer des exemples de réalisation si elle estime que cela peut aider les jeunes à libérer leur créativité et répond à leurs questions. Mario peut, le cas échéant, montrer un graphique ou un document qui permet à chaque administrateur de mieux visualiser la situation. Là aussi, il s'assure que chacun est au clair à la fois avec ladite situation et avec la nature de la décision à prendre.

**E = Essai et Engagement**

L'essai permet de se familiariser avec l'activité avant de la commencer en tant que telle, sans que cela porte à conséquences. S'il s'agit d'un jeu, on dit qu'on joue « pour du beurre ». L'engagement, lui, annonce clairement le début de l'activité, un peu comme l'arbitre qui siffle en début de match.

Nico explique que les chevaliers doivent commencer par s'entraîner avant d'être envoyés en mission par le roi. Il annonce aussi que début de la mission (et de l'entraînement aussi d'ailleurs) est annoncé par la sonnerie de la corne de brume (qu'il a pensé à apporter dans le cadre du point A).

Nora prévoit des feuilles supplémentaires pour que les jeunes puissent faire des essais et recommencer, tester des mélanges de couleurs, etc. Elle annonce aussi quand chacun peut commencer à utiliser le matériel.

Quant à Mario, l'essai va moins souvent le concerner. Par contre, bien marquer le début de chaque point à l'ordre du jour (et éventuellement de chaque étape du débat à l'intérieur d'un même point) et l'articulation entre ces éléments est utile pour permettre à chacun de suivre le cheminement parcouru.

G = Grouille-toi de ranger !

Tout remettre rapidement en place permet d'éviter les pertes ou les distractions lors de l'activité suivante qui a lieu au même endroit (à cause de la balle restée entre les mains d'un enfant p.ex.). Cela peut même être une question de sécurité si vous avez utilisé certains objets dans le cadre de l'activité.

Nico efface ses lignes de craie pour éviter les confusions lors d'un prochain jeu qui utilisera d'autres lignes et rassemble son matériel qu'il remet en place. Nora fait de même avec l'aide des jeunes et remet les tables dans leur disposition habituelle. Mario s'assure que la pièce est entièrement rangée, le chauffage coupé et la lumière éteinte quand il sort.

« ABCDEFG », faisons-en tout un film !

Lorsque vous préparez votre activité, vous êtes invité à en faire le « film ». Nul besoin d'appeler Spielberg à la rescousse. Il s'agit de passer en revue dans votre esprit le déroulement de l'activité, du point A ou point G. Vous faites ainsi le film mental de tout ce qui va en principe se produire... mais aussi de tout ce qui pourrait se passer.

C'est en faisant son film que Nico s'est rendu compte que son point C était incomplet : il y manquait une règle. Il a bien annoncé les limites du fief des chevaliers (marquées par la trace de craie) mais il n'a pas dit ce qui se produirait si un chevalier passait cette frontière et ce flou aurait pu engendrer des tensions entre les enfants pendant le jeu.

Nora, elle, a réalisé qu'elle n'avait pas chaque couleur en suffisamment d'exemplaires pour en mettre une sur chaque groupe de tables et a donc décidé de réorganiser celles-ci autrement.

Mario s'est rendu compte que le temps dévolu à un point délicat de l'ordre du jour était peut-être trop court et a prévu la possibilité qu'un autre point puisse être reporté à la réunion suivante si nécessaire : il proposera cela aux administrateurs en début de réunion.

Appliquer la méthode « ABCDEFG » lors de toute préparation en faisant systématiquement le film mental de chaque point, c'est une garantie de mettre toutes les chances de réussite de votre côté lors de l'activité !

**Une dynamique au****TOP, 3 lettres qui changent la vie...**

La **TOP** ou **Table Ouverte Participative**, c'est une...

... **Table** : autour de laquelle on se rassemble en toute convivialité, en se donnant du temps pour se rencontrer, écouter et être écouté ;

... **Ouverte** : les invités habituels et permanents sont les animateurs coordonnateurs, animateurs et administrateurs des MJ membres de la FCJMP sur la région bruxelloise, mais si une autre MJ ou un partenaire désire participer à la réunion, la TOP lui tend les bras ; c'est aussi un lieu et une opportunité pour s'ouvrir à de nouvelles idées, pour prendre du recul et, pourquoi pas, comme le disait un participant, pour en sortir « renouvelé » ;

... **Participative** : ces échanges se font grâce à la participation active de chacun

et à l'échange entre professionnels sur les pratiques et approches variées qui peuvent exister dans la diversité du secteur.

Concrètement, ça se passe comment ?

Dès 9h, vous êtes accueillis par quelques boissons et douceurs.

A 9h30, après un temps de présentation ludique s'il y a de nouveaux venus, on aborde la question du jour, qui est le plus souvent décidée lors de la réunion précédente. Celle-ci se présente sous la forme d'un ou plusieurs cas vécus spécifiques proposés par des participants.

Via l'échange et la réflexion collective, chacun peut alors dégager des pistes qui lui semblent intéressantes pour son institution et sa pratique professionnelle. Parfois, le cadre théorique ou un outil spécifique peuvent être amenés par un participant ou le facilitateur.

A 12h, après un bref temps d'évaluation de la matinée, il est possible pour les animateurs coordonnateurs et les administrateurs qui le désirent de se rencontrer entre responsables pour des questions plus spécifiques ou institutionnelles.

Une question, une demande, une suggestion ? N'hésitez pas à contacter la FCJMP.

FCJMP - TOP

François-David Freschi
Rue Saint-Ghislain, 26
1000 Bruxelles
Tél : 02/513 64 48
francois-david.freschi@fcjmp.be

Les jeunes, ces citoyens avec des droits et devoirs



Sur proposition de la Ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 25 février 2015 la note d'orientation Jeunesse de la législation.

Composée de 30 projets concrets, cette note stratégique poursuit 2 principaux objectifs:

- Mener une politique de jeunesse à l'écoute, participative et d'action ;
- Proposer des outils pour renforcer la responsabilité des jeunes et les encourager à faire leurs choix.

Pour la Ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis, il faut dès aujourd'hui permettre aux jeunes de devenir des acteurs de changement pour construire une société plus solidaire.

La note d'orientation Jeunesse adoptée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se décline en 4 axes et 30 projets qui s'articulent principalement autour des notions de citoyenneté, de démocratie, d'émancipation et d'autonomie. Parmi ces objectifs de législation, 3 projets seront prioritairement réalisés :

1.

Définir le «vivre-ensemble» sur la base des droits et devoirs fondamentaux de chacun à travers l'organisation d'un «Forum participatif jeunesse»

Dans une société où la jeunesse est en manque de repères et de perspectives tangibles, il est essentiel de réaffirmer avec elle les droits et les devoirs incontournables de toute personne pour vivre,

en Belgique, une citoyenneté responsable et respectueuse des spécificités et choix de chacun qu'ils soient familiaux, professionnels ou encore confessionnels, etc.

Dans cette perspective, un forum participatif jeunesse constituera le véritable ADN du projet politique de cette législature.

Concrètement, la Ministre de la Jeunesse propose de mettre en place un échange avec les jeunes et les opérateurs de jeunesse autour du « comment vivre en respect de soi et des autres dans le cadre des droits et devoirs fondamentaux de notre société belge », société toujours plus interconnectée avec le reste du monde.

Les conclusions du rapport élaboré par la commission du dialogue interculturel de 2005 constitueront le cadre de base de ce Forum. Cette commission a en effet proposé une « Charte de la Citoyenneté » afin d'informer chacun sur ses droits et ses devoirs en 10 articles.

Nos valeurs d'égalité et d'émancipation ainsi que leur caractère rassembleur seront des préalables non négociables aux dialogues avec les jeunes. Il n'est pas imaginable de construire avec eux un projet de société sans admettre comme postulat l'égalité homme-femme, le respect des identités plurielles issues des différentes migrations ou encore l'acceptation des pluralismes politiques, philosophiques et communautaires qui nourrissent la société belge. L'exercice de la citoyenneté ne peut se concevoir sans l'adhésion à ces droits fondamentaux.

Plus qu'un nouvel élan, ce forum veut repartir de l'essentiel pour offrir des perspectives nouvelles et permettre à chacun d'élaborer et de réaliser son projet de vie qui s'inscrit dans notre société riche de différences.

2.

Encourager les communes à adopter une véritable « Politique Locale de Jeunesse »

La commune est le niveau de pouvoir qui touche au plus près les citoyens et permet concrètement de construire de réelles politiques alternatives. Il convient donc d'aider et inciter les communes à s'engager pour leur jeunesse à travers une politique structurelle :

- s'interroger sur les méthodes et outils pour entendre les attentes, besoins et opinions des jeunes ;

- mettre en place des dynamiques de réseaux impliquant notamment les services communaux, les acteurs de la Jeunesse, les services sociaux, etc.

- valoriser de nouvelles initiatives jeunesse à travers le projet «Fais bouger ton monde» qui soutiendra notamment les jeunes proposant d'agir sur leur environnement local (skatepark, espace public de rencontre, activités intergénérationnelles comme par exemple une initiation aux smartphones dans les maisons de repos de la commune, etc.).

A travers ces projets, le but est de réconcilier les jeunes avec l'action politique, d'abord locale, et d'en faire des citoyens à part entière.

3.

Réviser les dispositifs législatifs : vers un Code de la Jeunesse ?

Le secteur de la Jeunesse évolue au même rythme que notre société et les jeunes qui la composent. Avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et la communication notamment, un certain décalage législatif s'est opéré par rapport à la réalité.

Pour permettre aux acteurs et actrices de la Jeunesse de mener à bien leurs missions, les textes légaux doivent aussi évoluer. L'évaluation des dispositifs législatifs, élaborée en parfaite concertation avec le secteur de la Jeunesse, constitue donc une étape indispensable de cette législature.

Outre l'évaluation des dispositifs légaux existants, des procédures et différents documents administratifs, nous souhaitons construire un outil pour identifier les bonnes pratiques, accroître la simplification administrative et lister les améliorations à réaliser.

Pour construire ces 30 projets et valoriser les différentes initiatives en cours, il faut soutenir et valoriser la mission des structures de Jeunesse : outre le secteur de l'enseignement et des loisirs, ce sont en effet les organisations et mouvements de jeunesse, les coordinations d'écoles de devoirs et les centres de jeunes qui contribuent quotidiennement à l'émancipation des jeunes et leur participation active à la société, qui en font des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

« ... »



Madame Isabelle Simonis, ministre de la Jeunesse

Plus d'infos ? Stéphanie Wilmet – Attachée de presse de Isabelle Simonis – 0479/44.25.36

Source : <http://gouvernement.cfwb.be/les-jeunes-ces-citoyens-avec-des-droits-et-devoirs-1>

Presse et actualités

Publié le 25/02/2015



La MJ «L'Aventure» fête ses 25 ans ce 25 avril ...

25 années de vivre ensemble pour des jeunes de plusieurs générations.

Appel à projets

La Coopération belge au Développement lance un appel à projets destiné à sensibiliser les jeunes appartenant à des associations de jeunesse à la thématique du développement humain durable sous l'angle de la sécurité alimentaire. Le dossier est à introduire pour le 12 juin 2015. L'appel à projets et le formulaire de demande se trouvent sur le site www.dg-d.be

Troisième train pour la Circulaire de Soutiens aux projets Jeunes : 15 juin 2015 !

Appel à projet «Infras»

pour l'octroi d'une subvention de sécurisation ou de mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs du secteur de la Jeunesse.

Les CJ ont jusqu'au 17 juin 2015 pour remettre leur dossier !

20 ans

CirquiConflex proposera une journée entière de Workshops et de représentations afin de fêter 20 belles années de collaborations, d'échanges, de rencontres qui font la richesse de l'asbl.

« L'Amour en vers » fête ses dix ans !

Ce festival bioacoustique se tiendra à Bousval, Ferme de la Baillerie les 15 et 16 mai 2015. Pour plus d'infos, contacter Sandra à la MJ « Vitamine Z ». info@lavitaminez.be

Avis aux musiciens bruxellois !

La MJ de Watermael Boitsfort propose un studio de répétition neuf et équipé pour 10€ de l'heure.

A bon entendreur ...

Le Conseil de l'éducation aux médias (CSEM)

a établi une liste d'outils pédagogiques en relation avec l'éducation aux médias, dans le contexte post-Charlie.

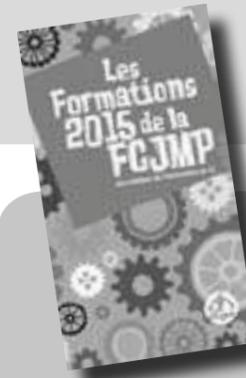
Ces outils invitent chacun, enseignant, éducateur ou animateur à une réponse éducative renforcée. <http://www.csem.be/aprescharlie>

Le Fonds Houtman propose un appel à projet :

La parentalité adolescente : comment l'accompagner ? Les structures qui accueillent des adolescentes enceintes peuvent remettre un dossier **avant le 15 juin 2015.** <http://www.fonds-houtman.be/>

« La merditude des choses »

Dans le cadre du Ciné-CRACS, la FCJMP vous invite à la projection du film «La merditude des choses» du réalisateur Felix Van Groeningen. Le film sera suivi d'un débat. Rendez-vous le 6 mai 2015 à 18h30 dans les locaux de Relie-F.



« R-évaluation »

Gérer et évaluer un projet en Centre de Jeunes.

Objectifs :

- Acquérir les notions indispensables à la gestion de projets en Centre de Jeunes
- Développer des techniques pour gérer des projets
- Accompagner des projets menés par des jeunes
- Citer les différents points à évaluer dans un projet et construire leurs critères et indicateurs
- Choisir la méthode la plus adaptée au critère à évaluer
- Utiliser l'évaluation comme mode de régulation de votre projet
- Rédiger le rapport d'évaluation de votre projet

Dates : 1, 8 et 15 juin 2015 à Bruxelles.

Prix : 60 € membres, 80 € non-membres.

« Tête d'affiche »

Formation pratique en communication.

Objectifs :

- Utiliser des techniques de réalisation d'affiches
- Communiquer vos activités via des affiches
- Comment capter et diriger le regard, comment convaincre
- Mettre en œuvre des techniques de composition d'image
- Mettre en œuvre des techniques de composition de slogan
- Utiliser des logiciels graphiques pour réaliser vos affiches

Dates : 21 et 28 mai 2015 à Bruxelles.

Prix : 40 € membres, 60 € non-membres.

Théâtre et Improvisation

L'improvisation théâtrale comme outil d'émancipation.

Objectifs :

- Approche des méthodes et compétences en théâtre.
- Accompagner la création théâtrale d'un groupe de jeunes, depuis sa conception jusqu'à sa réalisation.

Dates : 2 et 9 juin 2015 à Bruxelles.

Prix : 60 € membres, 80 € non-membres

FCJMP

Rue Saint-Ghislain, 26
1000 Bruxelles
Tél : 02/513 64 48
formation@fcjmp.be
www.fcjmp.be

F.C.J.M.P. ASBL
Rue Saint-Ghislain, 26
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.64.48
Fax : 02/502.75.95
E-mail : infos@fcjmp.be
www.fcjmp.be

La fédération est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 18 heures.
Le Bulletin de Liaison est un bimestriel (sauf juillet et août): Dépôt Bruxelles X

Editeur responsable:

Olivier Leblanc, Administrateur délégué

Rédacteur en chef :

Pierre Evrard

Comité de rédaction du BDL n°136E

Frédéric Admont

Sabine Croquet

Célia Deshayes

Michel Delvaux

Céline Depont

Pierre Evrard

Gaëlle Frères

François-David Freschi

Brigitte Lambot

Xavier Hutseméckers

Les textes n'engagent que leurs auteurs.

Graphisme et PAO: Virginie Henrotte

Crédits photos: FCJMP, Cabinet Simonis.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous informons nos lecteurs que la F.C.J.M.P. gère un fichier comportant les noms, prénoms, adresses et éventuellement les professions des destinataires du Bulletin de Liaison.

Ce fichier a pour but de répertorier les personnes susceptibles d'être intéressées par les activités de la F.C.J.M.P. et de les en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et, le cas échéant, les rectifier ou demander leur suppression en vous adressant à la Fédération. Ce fichier pourrait éventuellement être communiqué à d'autres personnes ou associations poursuivant un objectif compatible avec celui de la Fédération.



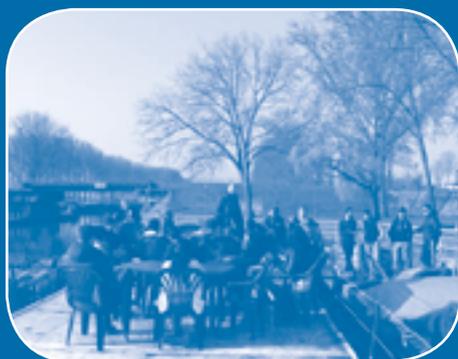


Fondée en 1970, la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire est une Organisation de Jeunesse pluraliste rassemblant principalement des Centres de Jeunes qui développent un travail d'animation socioculturelle spécifique tenant compte des jeunes dont les conditions économique, sociale et culturelle sont les moins favorables.

Ses objectifs particuliers consistent

- à soutenir l'action des Centres et des Maisons de Jeunes.
- à favoriser le travail d'animation en milieu populaire.
- à sensibiliser les pouvoirs publics aux problèmes de la jeunesse défavorisée.
- à permettre le développement d'une politique socioculturelle d'égalité des chances.

La F.C.J.M.P. développe des projets locaux d'actions communautaires qui contribuent à renforcer l'action de ses membres. Elle favorise le développement pédagogique et le travail de réseau des Centres de Jeunes. Elle assure un soutien associatif aux Centres en matières administrative, comptable, logistique, fiscale, etc., ainsi qu'un accompagnement professionnel des animateurs en matières de formation, d'animation, d'information, de conseils,...



Soutenons la politique
socioculturelle
d'égalité
des chances !



Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

26, Rue Saint-Ghislain - 1000 Bruxelles

Tél.: 02/ 513 64 48 - Fax.: 02/ 502 75 95

infos@fcjmp.be - www.fcjmp.be

La F.C.J.M.P. est une association pluraliste reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'Organisation de Jeunesse (décret 26.03.2009) et en tant que Fédération de Centres de Jeunes (décret 20.07.2000). Elle est soutenue par la Commission communautaire française, les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, Actiris et le Forem.



AVEC LE SOUTIEN DE

